Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 22/12/2021 à 15h56
Réference de l'AR : 002-210201604-20211216-d2021_216-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT de l'AISNE
ARRONDISSEMENT de LAON
CANTON de CHAUNY
COMMUNE de CHAUNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal du 16 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le 16 décembre à 19 heures, les membres du conseil municipal de la Ville de CHAUNY, se sont réunis dans les salons de l'hôtel de ville sur la convocation de M. le Maire, adressée le 10 décembre 2021 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présidence : M. LIEVIN, Maire.

Nombre de membres dont le conseil doit être composé : 33
Nombre de conseillers en exercice : 33

Etaient présents :

Régis LAPERSONNE
Josiane GUFFROY
David TELATYNSKI
Sylvia AGATI
Yves VALLERAND
Catherine LEFEVRE
Mario LIRUSSI
Maryse GREHAN
Dominique IGNASZAK
Francis HEREDIA
Monique LEFEVRE
Jean-Luc RENAUX
Tewfik FERGUEN
Sophie MEURET
Sarah PIRAUX
Steve WATIER
Benjamin LECAREUX
Maxime RATEL
Marie-Claude GOSSET
Alban DELFORGE
Karim CHAFI

Mandat de procuration : Mme LACAILLE à M. LAPERSONNE ; Mme LEDOUX à Mme PIRAUX ; Mme ISSAAD à Mme AGATI ; M. EL BAIED à M. LIEVIN ; Mme CAURE à Mme GREHAN ; Mme NOE-LAVAUZELLE à Mme LEFEVRE C ; Mme OCTOBON à M. DELFORGE
Absents excusés : Mmes LETRILLARD, FIAN, MM. BEAURAIN et GANTOIS
Secrétaire de séance : Mme LEFEVRE Monique

Assistaient à la séance en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales :

M. FOUCHER Fabrice, Directeur Général des Services
Mme LAVALLARD Sylvie, Directrice Générale Adjointe

Membres présents.....22
Absents ayant donné mandat de procuration.....07
Absents.....04
Votants.....29

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 22/12/2021 à 15h56
Réference de l'AR : 002-210201604-20211216-d2021_216-DE

Délibération 2021 - 216

09 - IMMEUBLE COMMERCIAL SIS 11 RUE ARISTIDE BRIAND, CADASTRE SECTION AE 10 - CESSION - AUTORISATION A DONNER A MONSIEUR LE MAIRE D'ACCOMPLIR LES FORMALITES SUBSEQUENTES.

LA SCI ABDENZO, représentée par M. ELBANANI Abdesslam et M. Enzo LE GOFF, souhaite se porter acquéreur de l'immeuble cadastré section AE 10 sis 11 rue Aristide Briand appartenant à la Ville.
Ceux-ci souhaitent créer dans ce local un salon de thé et une boutique de vente de produits de dégustation (thé, café...).
Cette cession interviendrait au prix fixé par la Direction Départementale des Finances Publiques de l'Oise – pôle d'évaluation domaniale de Beauvais, soit 50 000 €, frais de notaire en sus.

Vu l'avis favorable de la commission des travaux et de l'urbanisme, et de la commission des finances,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide * de céder l'immeuble sis 11 rue Aristide Briand, cadastré section AE 10, à la SCI ABDENZO, au prix de 50 000 €, frais d'acte en sus,
  * de confier l'acte à Maître DUTRIEZ Aude, notaire,

- Autorise monsieur le maire à accomplir les formalités subséquentes (signature de la promesse de vente, acte de vente…).

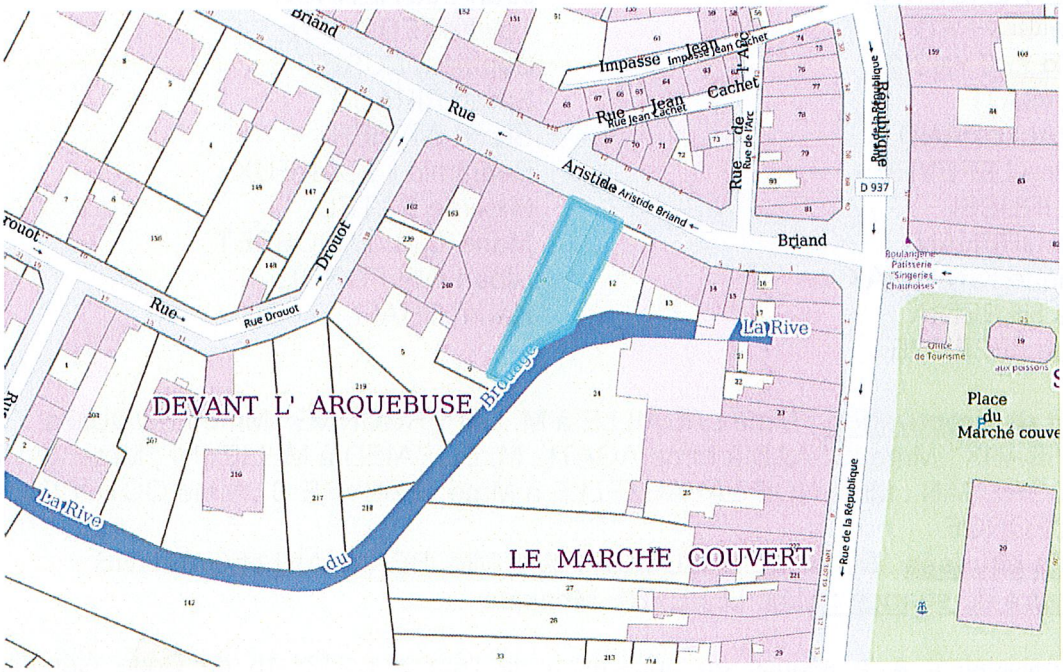

Fait en séance les jour, mois et an que dessus et ont, les membres présents signé au registre.

Certifié exécutoire,
Chauny, le 22/12/2021
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général,

Fabrice FOUCHER.

Pour extrait conforme,
Affiché le 23 décembre 2021
Le Maire,

Emmanuel LIEVIN.